

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

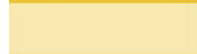


4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

Bilan juin 2019

CONTEXTE : UNE COMPETENCE DE DROIT COMMUN DE LA REGION

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions diverses compétences en matière de formations sanitaires et sociales, dont celle d'attribuer des bourses aux étudiants inscrits dans les instituts de formations sanitaires et sociales autorisés/agrées par la Région.

Avec le décret n° 2016-1901 du 28 décembre 2016 du Ministère des affaires sociales et de la santé, les bourses versées par les conseils régionaux aux étudiants inscrits en formations paramédicales post-bac et de sages-femmes ont dû être alignées sur celles de l'enseignement supérieur.

Dans un souci d'équité de traitement, la Région a décidé d'étendre cet alignement aux formations de niveau V et aux formations du secteur social.

La Région a adopté en mars et juin 2017 un nouveau règlement d'intervention entré en application depuis la rentrée de septembre 2017.

Aussi, les étudiants en formation initiale inscrits sur les filières suivantes sont susceptibles de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux :

Secteur sanitaire :

- niveau V : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier
- formations supérieures : infirmier, infirmière puéricultrice, masseur kinésithérapeute, sage-femme, ergothérapeute

Secteur social :

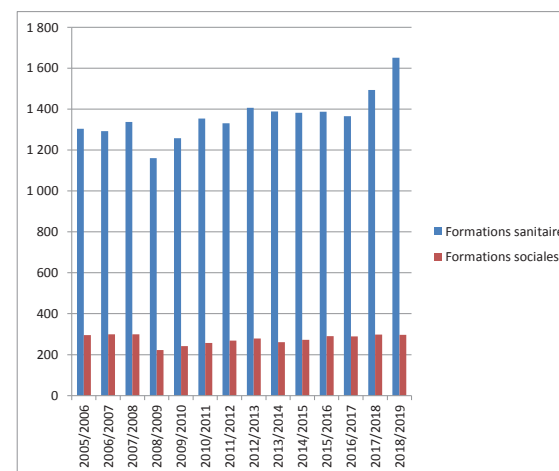
- niveau V : accompagnant éducatif et social
- niveau IV : moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale
- formations supérieures : assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé.

Depuis la création en septembre 2012 de l'institut interrégional des métiers de la rééducation à Mulhouse, pour les formations aux métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien, la Région Grand Est instruit et attribue les bourses aux étudiants de Bourgogne-Franche-Comté.

La Région Bourgogne-Franche-Comté rembourse la Région Grand Est pour ses ressortissants (une vingtaine de boursiers actuellement).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOURSIERS DEPUIS 2005

Répartition par type de formation	Formations sanitaires	Formations sociales	TOTAL
2005/2006	1 304	296	1 600
2006/2007	1 292	299	1 591
2007/2008	1 338	299	1 637
2008/2009	1 160	223	1 383
2009/2010	1 258	242	1 500
2010/2011	1 354	257	1 611
2011/2012	1 331	269	1 600
2012/2013	1 407	279	1 686
2013/2014	1 388	261	1 649
2014/2015	1 382	272	1 654
2015/2016	1 387	291	1 678
2016/2017	1 366	289	1 655
2017/2018	1 494	298	1 792
2018/2019	1 651	297	1 948
TOTAL	19 112	3 872	22 984



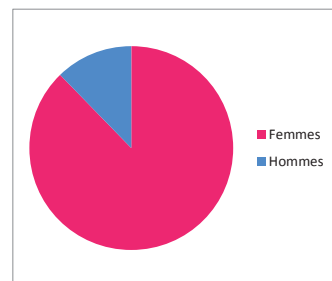
En cumul, près de 23 000 bourses d'études ont été accordées depuis 2005. Les boursiers 2018/2019 sont en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

1 948 étudiants sont boursiers pour l'année scolaire 2018/2019, pour un montant de 4 509 462 €. Coût moyen d'une bourse : 2 315 €

Sur un total de plus de 2 200 demandes saisies en ligne sur le site dédié, 89 % ont été accordées et 11 % ont été refusées ou classées sans suite.

Répartition des étudiants par sexe

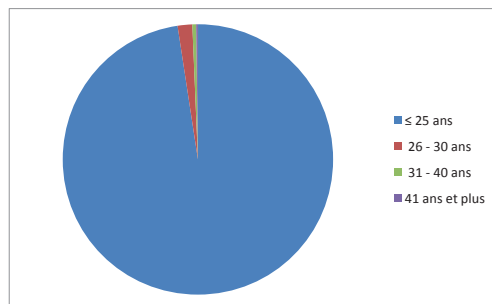
	Boursiers	Pourcentage
Femmes	1 709	87,73%
Hommes	239	12,27%
TOTAL	1 948	100,00%



En raison de l'importante féminisation de ces filières de formation, la part des femmes est très majoritaire, atteignant parfois les 100 % pour certaines formations sanitaires.

Répartition des étudiants par tranche d'âge

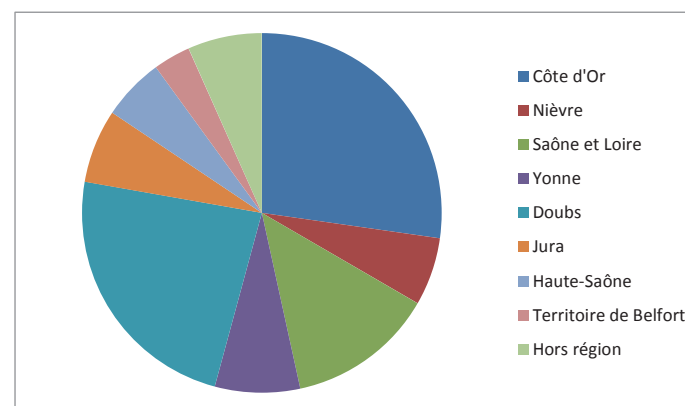
	Boursiers	Pourcentage
≤ 25 ans	1 901	97,59%
26 - 30 ans	34	1,75%
31 - 40 ans	9	0,46%
41 ans et plus	4	0,20%
TOTAL	1 948	100,00%



Les étudiants ont très majoritairement moins de 26 ans

Répartition des étudiants par origine géographique

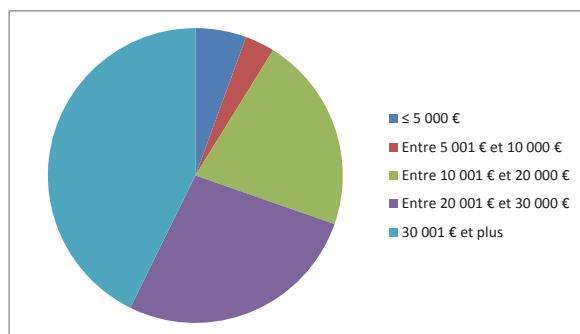
		Boursiers	Pourcentage	
21	Côte d'Or	531	27,26%	
58	Nièvre	119	6,11%	
71	Saône et Loire	257	13,19%	
89	Yonne	149	7,65%	
25	Doubs	459	23,56%	
39	Jura	129	6,62%	
70	Haute-Saône	109	5,60%	
90	Territoire de Belfort	65	3,34%	
Autres		Hors région	130	6,67%
TOTAL		1 948	100,00%	



Plus de la moitié des étudiants sont originaires des départements de la Côte d'Or et du Doubs.

Répartition des étudiants en fonction des revenus 2016 du foyer fiscal

	Boursiers	Pourcentage
≤ 5 000 €	109	5,60%
Entre 5 001 € et 10 000 €	63	3,23%
Entre 10 001 € et 20 000 €	419	21,51%
Entre 20 001 € et 30 000 €	525	26,95%
30 001 € et plus	832	42,71%
	1 948	100,00%



Le revenu moyen 2016 des foyers fiscaux des étudiants s'établit à 27 212 €.

Répartition des étudiants par échelon et par secteur

Echelon	Montant annuel de la bourse	Boursiers dans le secteur sanitaire	Boursiers dans le secteur social	Total	Pourcentage
0 bis	1 009 €	668	114	782	40,14%
1	1 669 €	326	43	369	18,94%
2	2 513 €	134	25	159	8,16%
3	3 218 €	122	25	147	7,55%
4	3 924 €	97	26	123	6,31%
5	4 505 €	157	27	184	9,45%
6	4 778 €	95	17	112	5,75%
7	5 551 €	52	20	72	3,70%
TOTAL		1 651	297	1 948	100,00%

Les échelons 0 bis et 7 ont été créés à la rentrée 2017.

La majorité des boursiers appartient à la classe moyenne puisque 59 % bénéficient d'une bourse à l'échelon 0 bis ou 1, en cohérence avec les revenus du foyer fiscal.

Répartition des étudiants par diplôme préparé

Diplôme préparé	Boursiers	Pourcentage
Secteur sanitaire	1 651	84,75%
Infirmier	1 217	62,47%
Infirmière puéricultrice	14	0,72%
Masseur kinésithérapeute	208	10,68%
Sage femme	93	4,77%
Ergothérapeute	21	1,08%
Aide soignant	81	4,16%
Auxiliaire de puériculture	17	0,87%
Ambulancier	0	0,00%
Secteur social	297	15,25%
Educateur spécialisé	87	4,47%
Assistant de service social	98	5,03%
Educateur de jeunes enfants	66	3,39%
Conseiller en économie sociale et familiale	5	0,26%
Educateur technique spécialisé	5	0,26%
Moniteur éducateur	33	1,69%
Technicien de l'intervention sociale et familiale	2	0,10%
Accompagnant éducatif et social	1	0,05%
TOTAL	1 948	100,00%

L'ensemble des formations est accessible sur concours et l'offre de formation présente un bon maillage territorial.

Le diplôme d'infirmier représente 62 % des boursiers.

Aucune demande de bourse n'a été formulée par les ambulanciers, ce public étant généralement en reconversion et non en formation initiale.

Le pourcentage de boursiers comparé au nombre d'étudiants est variable selon les diplômes préparés.

Par exemples :

- infirmiers : 1 217 boursiers sur les 3 779 étudiants, soit 32 %
- sages-femmes : 93 boursières sur les 208 étudiantes, soit 45 %
- masseurs-kinésithérapeutes : 208 boursiers sur les 632 étudiants, soit 33 %
- assistants de service social : 98 boursiers sur les 274 étudiants, soit 36 %
- éducateurs spécialisés : 87 boursiers sur les 377 étudiants, soit 23 %.